



Compte Rendu CSE du 16 Novembre 2022



1. Information de la Direction sur la marche générale de l'entreprise :

Recrutements et embauches

Postes à pourvoir :

- DSIP : 1 Gestionnaire base de données
- DMCC : 1 chargé d'études et marchés (détachement temporaire 8 mois) – 1 agent d'accueil SAV
- DEX : 1 agent recouvrement

Recrutements terminés :

- DEX : 1 responsable recouvrement

Embauches en octobre :

- DEX : 3 nouveaux CR en CDI – 3 nouveaux CR en CDD
- DMP : 1 mainteneur bus

2. Mutuelle, Frais de santé, résiliation du contrat Aesio

- AESIO sollicite une augmentation de 10% au 01/01/2023
- CSE du 19/10/2022 : résiliation du contrat à titre conservatoire
- Consultation sur la résiliation définitive du contrat mutuelle frais de santé avec AESIO au 31/12/2022 :

Réponse à l'appel d'offres :

En synthèse :

- AXA propose une majoration entre 4 et 7 %, au 01/01/2023, avec des limites au niveau des garanties, avec ou sans maintien du taux pendant 2 ans ;
- GAN/ANIPS propose la reprise des garanties actuelles moyennant une majoration des cotisations de 2,51 %, garantie pendant 2 ans ;

- Malakoff-Humanis propose également la reprise des garanties actuelles, avec une majoration des cotisations de 11 %.
- La gestion serait déléguée à GFP/Noveo Care ou Mobilité Mutuelle.

LES ÉLUS ONT UNE PRÉFÉRENCE POUR GAN

3. Prévoyance :

Discussions sur l'aménagement de l'augmentation de la cotisation de 40%, les garanties et le financement.

Synthèse :

- Les taux de cotisation sont examinés en fin d'année et peuvent être modifiés en fonction de l'équilibre technique du contrat. En cas de refus des taux révisés par l'adhérent et d'accord, le contrat peut être résilié dans un délai d'un mois.
- Compte tenu des résultats fortement déficitaires constatés (solde 2021 est à – 146 241€ et à – 559 593 € sur les 6 dernières années) KLESIA sollicite une hausse des taux de cotisations de 40 % afin de ramener le régime vers l'équilibre, La majoration de +40% au 01/01/2023 correspond au S/P moyen de 140% sur la période 2017 – 2019.
- DUE 31/05/2022 : En cas d'évolution des taux de cotisations, à la hausse ou à la baisse, celle-ci sera répercutée entre l'employeur et les salariés dans les mêmes proportions que celles mentionnées ci-dessus, sous réserve qu'elles ne dépassent pas 10% des montants en cours. Il ne sera alors pas procédé à une formalisation de cette évolution.

Au-delà de cette limite, une nouvelle DUE sera mise en œuvre.

Résumé conditions de travail :

En réunion, la direction nous a fait part que le fait d'avoir été en grève a donné beaucoup de travail aux méthodes et elle sera sûrement dans l'incapacité d'améliorer nos conditions de travail en Janvier 2023 comme convenu lors de la levée de préavis UNSA de septembre 2023 en retravaillant nos temps de parcours BUS et TRAM, en prenant en compte les zones 30kmh, la charge qui augmente....

LA DIRECTION METTRA EN PLACE LE NOUVEAU FASCICULE « LE 20 FEVRIER 2023 » après les vacances scolaires.

Des commissions horaires seront mises en place le 13 Décembre 2022 et le 17 janvier 2023 pour la validation du fascicule.

NOTRE AVIS EST QUE C'EST BEAUCOUP TROP TARD !!!

■ DEMANDES DE PLUS EN PLUS COMPLEXES, EFFECTIFS EN BAISSSE, STRESS.....



DOIT-ON CONTINUER DE DONNER NOTRE CONFIANCE ?

4. Questions à la direction :

EXPLOITATION :

- 1) Pourquoi il n'y a pas eu l'arrêt total des rames lors des inondations alors qu'il y avait jusqu'à 26 cm d'eau à Godrans tout en sachant que Alstom préconise l'arrêt total des rames à partir de 15cm d'eau maximum, Pourquoi la direction a continué l'exploitation malgré le risque d'endommager les rames ?

La direction a été surprise du déluge, l'exploitation a été stoppé de 18h à 18h40 et a relancé quand elle estimait qu'il n'y avait plus de contrainte.

Nous avons rappelé que ALSTOM préconise l'arrêt de l'exploitation à partir de 15 cm d'eau, la direction le rappellera au PCC.

- 2) Est-il possible pour des raisons d'hygiène et de praticité de pouvoir installer des toilettes standard (assis) à la place des toilettes accroupie (à la turque) à chaque terminus ?

La direction estime que les toilettes turques sont plus hygiénique,

Nous avons demandé de changer le placement du papier et de mettre une cuvette rabattable qui sera plus pratique.

- 3) Nous demandons que les services pour les fêtes de fin d'année finissent tôt et que cela soit respectés afin d'éviter les erreurs comme ces dernières années.

La direction fera en sorte que les services finissent maximum à 20h30.

4) Quels sont les améliorations des conditions de travail prévues pour Janvier 2023 ?

La direction travaillera sur les limitations sur le nombre de relève sur la B11,
La prise en compte des nouvelles constructions pour la charge des voyageurs,
Les battements et temps de parcours en prenant compte des 30 km/h,
Mettre en place des 5 min de battements à quai de départ au TRAM.
RIEN POUR LA MAINTENANCE malgré notre demande de recruter.

5) Malgré nos plusieurs demandes laissées sans réponse, pouvez-vous fournir les fiches de poste des mainteneur Bus et Tram ?

Les fiches de poste seront fournis en fin de séance.

6) Pourquoi l'astreinte des mainteneurs Tram n'est pas déclenchée systématiquement lorsque le nombre de rames convenue sont immobilisées ?

Le PCC doit avertir la maintenance, et elle est déclenchée au bout de 2 rames immobilisées.

Présent à la réunion (CGT UNSA FO CFDT)

A.G. Girard, C. Quinonéro, J. Scheid, F. Tillet, T. Bourdier, Y. Mairet, E. Giannini (UNSA)

